



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

Numéro de la demande : 2015-2824
Demande : Respecter les exigences en vue d'une homologation complète du produit
Nom du produit : Loopex
Numéro d'homologation : 31791
Matière active (m.a.) : Souche FV11 du virus de la polyédrose nucléaire d'*Autographa californica*
Numéro de document de l'ARLA : 2574584

Contexte

Loopex, qui contient comme matière active la souche FV11 du virus de la polyédrose nucléaire d'*Autographa californica*, est homologué pour la suppression de la chenille de la fausse-arpenreuse du chou (*Trichoplusia ni*) sur les cultures commerciales de concombres, de poivrons et de tomates de serre.

Objet de la demande

La présente demande vise à répondre à l'exigence d'homologation complète relative aux données sur la stabilité à l'entreposage du produit Loopex.

Évaluation des propriétés chimiques

Le demandeur a présenté des données qui démontrent la stabilité à l'entreposage acceptable de Loopex pendant une période d'au plus six mois et à des températures allant jusqu'à 5 °C. Les données soumises indiquent aussi que les contaminants microbiens se maintiennent à des niveaux acceptables et que la composition physique du produit demeure stable dans ces conditions d'entreposage.

Conclusion

Le demandeur a répondu adéquatement aux exigences d'homologation et aucun autre renseignement no aucune autre donnée ne sont requis.

Références

**Numéro
de
document
de**

l'ARLA	Référence
2329649	Manufacturing methods and quality assurance, DACO: M2.8 CBI
2329653	Potency Estimate and Product Guarantee, DACO: M2.9.2 CBI
2329657	Unintentional Ingredients, DACO: M2.9.3
2329659	Product Characterization and Analysis, DACO: M2.10.2 CBI
2559783	2015, Loopex 24 Month Storage Stability and Corrosion Characteristics at 5 ⁰ C DACO: M2.11 CBI

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l=information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l=emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l=autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.